



Appel d'offre pour la production et la diffusion d'émissions radiophoniques délocalisées de proximité

« Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma »

I/ Contexte :

La Région du Liptako-Gourma est située à cheval sur les frontières communes au Burkina Faso, au Mali et au Niger et couvre une superficie de 370 000 kilomètres carrés. Plus de 80% des 17 millions d'habitants de la région vivent en milieu rural. La fragilité et la quasi-absence de structures de gouvernance créent un environnement propice à l'infiltration du crime organisé et à l'extrémisme violent.

Les multiples attaques de groupes armés non étatiques dans la région du Liptako-Gourma continuent de causer des dommages importants aux infrastructures communautaires et menacent les moyens de subsistance des communautés, particulièrement dans les zones transfrontalières, provoquant des mouvements de populations à l'interne et au-delà des frontières. Cette situation rend difficile l'accès aux services sociaux de base pour les populations les plus vulnérables (femmes, enfants, jeunes)

Le changement climatique et les catastrophes liées aux aléas naturels exacerbent ces vulnérabilités. Depuis les années 1980 la zone du Liptako-Gourma est régulièrement touchée par la sécheresse due à la hausse des températures qui accentue les systèmes météorologiques déjà extrêmes et/ou des précipitations inhabituelles qui entraînent des inondations. Cette situation est aggravée par la destruction des forêts qui réduit considérablement les précipitations avec entre autres pour conséquence, la menace pour la biodiversité, les écosystèmes et les moyens de subsistance des populations. La raréfaction de l'eau et des ressources fourragères, la diminution des aires de pâturages liée à l'expansion des terres agricoles et l'insécurité grandissante, perturbent les couloirs de transhumance et, contribuent à alimenter les tensions récurrentes entre agriculteurs et éleveurs autour de l'accès aux ressources (terres, eaux et pâturages). Ce caractère multidimensionnel de la crise sécuritaire au Sahel requiert une approche intégrée et coordonnée dans le but de trouver une synergie et une complémentarité entre tous les acteurs pour un impact durable des actions sur le terrain.

Au regard de ce qui précède et afin de contribuer de manière coordonnée et complémentaire à jeter les bases d'un développement durable pour améliorer significativement les conditions de vie des populations dans des zones ciblées de la région du Liptako Gourma notamment, la lutte contre les inégalités sociales, l'accès aux infrastructures et services socio-économiques de base, et la création d'une économie locale, les Nations Unies à travers huit agences y compris le HCDH et en partenariat avec l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG), ont élaboré et mettent en œuvre depuis 2020, le programme dénommé « Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako Gourma », financé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (SIDA).

L'objectif global du programme est de renforcer la résilience des communautés et la sécurité humaine face aux chocs environnementaux et climatiques, les menaces au Sahel, particulièrement au niveau des frontières dont l'effet de débordement de la crise du Mali qui continue d'affecter la paix et la sécurité au Burkina Faso, au Niger et dans d'autres pays voisins, à travers quatre priorités :



Priorité # 1 : « Promotion de la coopération transfrontalière pour la stabilité & le développement » ;

Priorité # 2 : « Prévention et résolution des conflits, l'extrémisme violent et le crime ; et la promotion de l'accès à la justice, des droits humains et l'état de droit »

Priorité #3- « Promotion de la croissance inclusive et équitable et de l'accès aux services sociaux de base »

Priorité #4 : Renforcement de la résilience au changement climatique et réduction de la pénurie de ressources naturelles, la malnutrition et l'insécurité alimentaire

Dans le cadre de la **Priorité # 2 : « Prévention et résolution des conflits, l'extrémisme violent et le crime ; et la promotion de l'accès à la justice, des droits humains et l'état de droit »**, le HCDH contribue au renforcement des capacités des acteurs régionaux étatiques et non étatiques du Liptako-Gourma à œuvrer pour un renforcement de l'état de droit, et un respect accru pour les droits de l'homme. L'intervention du HCDH contribue également au renforcement des capacités de la société civile et des médias à œuvrer pour la responsabilité et le respect des droits de l'homme au niveau des communautés des zones transfrontalières de la région du Liptako-Gourma. Ces interventions du HCDH se présentent comme ci-après :

I/- Renforcer les capacités des mécanismes de coordination transfrontalière civilo-militaire pour une meilleure compréhension des principes humanitaires par tous les acteurs. Il s'agit de former et de sensibiliser les acteurs des zones transfrontières (autorités et communautés) sur les relations entre les militaires et les populations et le rôle de chacun pour la paix dans les zones frontalières ;

II/- Former et sensibiliser des élus locaux et des gouverneurs sur les droits de l'Homme, le droit et la pratique de la coopération transfrontalière: cette intervention vise, pour les autorités locales, une meilleure compréhension des droits de l'homme particulièrement en gestion des frontières;

III/- Faire des Campagnes de sensibilisation sur les droits de l'Homme et les mécanismes de recours en cas de violations: cette activité a pour but d'assurer aux populations des zones frontalières, une meilleure compréhension de leurs droits et les moyens de recours disponibles en cas de violations et d'atteintes à leurs droits ;

IV/- Appuyer les Commissions nationales des droits de l'homme et les institutions nationales de promotion de la paix des pays du Liptako-Gourma pour mener des enquêtes sur les violations et abus des Droits de l'Homme.

II/ Justification de la production et de la diffusion d'émissions radiophoniques et télévisuelles délocalisées de proximité des différentes activités

Au regard de la situation actuelle dans les zones frontalières de la région du Liptako-Gourma, où les défis sécuritaires s'additionnent aux problématiques de gouvernance et de développement, aux enjeux politiques, il est important dans la définition conjointe des solutions et options de réponse : i) d'assurer une base de connaissance et de compréhension communes des principes humanitaires et des droits de l'homme devant guider les efforts déployés pour le retour de la stabilité ; ii) d'identifier et traiter les préoccupations dérivées des enjeux de sécurité intérieure et de la montée de l'extrémisme violent et d'analyser les stratégies d'adaptation développées par chaque catégorie d'acteurs ; iii) de multiplier les cadres de dialogue sur les rôles et



responsabilités des acteurs des frontières (autorités et communautés) pour un retour à la paix et la cohésion sociale.

Pour ce faire, le programme conjoint entend soutenir les mécanismes de partage d'informations et de concertation sur les problématiques d'accès aux services d'urgence dans ce contexte d'insécurité, d'accès à la justice et les recours possibles, l'état de la situation des droits de l'homme dans la région. Pour assurer une participation de tous les acteurs et une accessibilité des informations, le HCDH a opté pour la production d'émissions radiophoniques délocalisées de proximité dans une langue nationale et en français, afin de garantir une portée amplifiée des messages et des contenus réalisés mais surtout de produire un impact dans l'amélioration des conditions des populations et des victimes.

Un plan de production audiovisuelle de capsules d'entretiens vidéos accompagnera chaque émission radiophonique qui sera diffusée spécifiquement sur les activités réalisées, à savoir :

- Renforcement des capacités des mécanismes de coordination transfrontalière civilo-militaire pour une meilleure compréhension des principes humanitaires par les tous acteurs sur le terrain (voir documentation atelier de coordination civilo-militaire).
- Sensibilisation des élus locaux et des gouverneurs sur les droits de l'Homme, le droit et la pratique de la coopération transfrontalière (Voir documentation atelier sur la sensibilisation et la formation des élus locaux).
- Campagnes de sensibilisation sur les droits de l'Homme et les mécanismes de recours en cas de violations (voir documentation atelier sur les droits de l'homme, l'accès à la justice et les mécanismes de recours).
- Information et sensibilisation des autorités et des communautés locales par la CNDH et différentes parties prenantes (communautés, forces de défense et de sécurité, acteurs judiciaires, etc) sur la situation des droits de l'homme sur le terrain et les mesures prises pour y remédier (Voir conclusions et recommandations des missions de terrains de la CNDH)

Cette démarche permettra de capitaliser sur la présence des partenaires et d'enregistrer des entretiens vidéos avec des personnes ressources impliquées dans les processus cités. Ces capsules vidéos complétées par des enregistrements du Représentant régional du HCDH permettront de constituer un social media pack vidéo pour dérouler une campagne de sensibilisation digitale mais aussi une revue multimédia pour les campagnes de sensibilisation radiophonique.

Ainsi un partenariat avec une radio/télévisions est envisagé dans chacun des trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger) pour des campagnes d'information et sensibilisation en français et en langues nationales relatives au renforcement de capacités sur les mécanismes de coordination transfrontalière civilo-militaire pour une meilleure compréhension des principes humanitaires par les tous acteurs. Les campagnes de sensibilisations seront également destinées à des élus locaux et des gouverneurs sur les droits de l'Homme, le droit et la pratique de la coopération transfrontalière, notamment. Cette intervention qui vise les autorités locales devra aider, à apporter une meilleure compréhension de droits de l'homme particulièrement en matière de gestion des frontières. Les émissions porteront aussi sur la sensibilisation sur les droits de l'Homme et les mécanismes de recours en cas de violations : cette activité a pour but d'assurer aux populations des zones frontalières, une meilleure



compréhension de leurs droits à la justice et les moyens de recours disponibles en cas de violations et d'atteintes à leurs droits. Enfin, par le biais des interviews et des émissions, les CNDH et leurs partenaires communiquer efficacement sur les mesures prises face aux violations des droits de l'homme observées sur le terrain.

A travers un réseau de radios communautaires partenaires présentes dans la zone du Liptako-Gourma, les messages portés par des participants aux ateliers de formation/sensibilisation, sélectionnés comme personnes ressource, seront relayés auprès des populations de la zone des trois frontières.

Campagnes de sensibilisation radiophoniques

Quatre émissions radiophoniques (soit une par activité) dans chaque pays (Burkina, Niger, Mali) avec enregistrement et diffusion sont à produire par le prestataire qui sera sélectionné.

Les émissions devront être tournées en outdoor avec un plateau pour les invités et un espace aménagé pour recevoir le public.

Chaque émission fera l'objet d'un fil conducteur préalablement défini avec la rédaction et le HCDH, comprenant la structuration, ci-dessous :

1) Le Concept

Les émissions à produire et à diffuser par le prestataire devraient permettre de sensibiliser en français et/ou en langues nationales sur les principes humanitaires et les droits de l'homme ainsi que les mécanismes d'alertes précoces disponibles pour les populations des zones frontalières; de sensibiliser les élus locaux et les gouverneurs sur les droits de l'Homme, le droit et la pratique de la coopération transfrontalière : cette intervention vise, pour les autorités locales, une meilleure compréhension des droits de l'homme particulièrement en gestion des frontières; de sensibiliser les communautés des zones frontalières sur les droits de l'Homme et les mécanismes de recours en cas de violations puis enfin, d'informer et sensibiliser les communautés et autorités locales sur les mesures prises au regard des violations observées sur le terrain.

La durée moyenne de chacune des émissions doit être comprise en 30 et 45 minutes pour permettre de consacrer suffisamment de temps à chaque intervenant. Il doit figurer dans une grille de programme normale de radio avec la possibilité d'une production vidéo diffusable sur des réseaux des radios et/ou télévisions partenaires.

2) L' Auditoire

Le plateau de l'émission devra regrouper en plus des journalistes reconnus dans la profession les acteurs clés impliqués dans les activités citées ci-dessus. Le privilège sera accordé aux acteurs ayant déjà pris part aux ateliers de formations organisés. Parmi les acteurs devront figurer : les acteurs militaires, un ou des représentants du HCDH, les autorités locales, les représentants de la société civile impliqués au niveau local et/ou ayant pris part aux ateliers, particulièrement des jeunes (une femme et un homme de préférence). Le format de production devra se faire en public pour permettre la participation d'un nombre ciblé et présélectionné du public constitutif de l'échantillon de l'auditoire.

4) Structuration de L'émission



Le concept, le public-cible et le style de l'émission seront connus et partagés avec l'ensemble des participants. Un canevas dans lequel les différents segments de la production audio et vidéo sera établi avec les éléments ci-dessous :

- des entrevues vidéos PAD, si nécessaire des blocs musicaux, des interventions en live préalablement approuvées du public.

5) Le Parcours

La structure de l'émission, permet d'organiser l'enregistrement en 4 blocs au moins. Cela permet de déterminer quels éléments s'inséreront sur les canevas et à quels endroits précisément.

La rédaction de la radio identifiée sur la base des intervenants ayant confirmé pourra soumettre une feuille de route typique (voir bribe de schéma ci-dessous)

:00 • Introduction 1 min. >Diffusion Capsule de compte rendu

:01 • **BLOC 1** – Identification acteur à interroger / Intervention XX min.

:13 • PAUSE / Diffusion Spot – Question au public (validée au préalable)

:15 • **BLOC 2** – / Intervention 2 min.

:27 • PAUSE / Diffusion Entretien Vidéo

:30 • **BLOC 3** – Intervention 2 min.

:42 • PAUSE / Diffusion Spot – Question au public (validée au préalable)

:44 • **BLOC 4** – Intervention sur les perspectives XX min.

:58 • Conclusion XX min.

6 et 7) Nommer et Habiller l'émission

Après les enregistrements, la rédaction et l'équipe de production pourront soumettre le montage de l'émission pour validation avant diffusion. L'intitulé final et l'habillage de l'émission devront être soumis à appréciation et approbation de qui de droit.

8) Diffusion De L'émission

L'objectif final est d'assurer la diffusion dans le maximum de réseau de radios communautaires et si possible dans des télévisions locales partenaires et sur internet afin d'assurer une reprise maximale.

Zones d'intervention et de production

Les axes d'intervention proposés par les trois pays-membres de l'ALG, le programme conjoint ciblera les populations des communes frontalières suivantes :

A. Bande frontalière Burkina Faso/Niger

- Région de Tillabéry/Région du Sahel au Burkina Faso

Les communes frontalières burkinabé et nigériennes membres du Groupement Communal de Coopération Transfrontalière suivantes :

▪ **Du côté du Burkina Faso** : les communes de Boundoré, Titabé, Mansila, Tankougounadié, Falagountou, Sampelga, Seytenga, Markoye, Tin-Akoff

▪ **Du côté du Niger** : les communes de Bankilaré, Dargol, Diagourou, Gorouol, Gotheye, Mehanna,



Kokoro

- Région de Tillabéry/Région de l'Est du Burkina Faso
- L'axe Makalondi (Niger/Kantchari (Burkina Faso)
- L'axe Tamou (Niger) / Botou (Burkina Faso)

B. Bande frontalière Mali/Niger

Le corridor de coopération transfrontalière sur l'axe Ayorou-Ouatagouna comprenant les villages de Koutougou, Labezzanga, Kongokiré

C. Bande frontalière Burkina Faso/Mali

- Région de Mopti/Région du Sahel au Burkina Faso
- L'axe Djibo (Burkina Faso/ Mondoro (Mali)
- Région de Mopti/Région du Nord au Burkina Faso
- L'axe Thiou (Burkina Faso) / Koro (Mali)

Cependant, ces zones pourraient changer de commun accord avec toutes les parties prenantes en fonction de la situation sécuritaire évoluant sur le terrain.

Livrables

| Pays | Productions radiophoniques | Productions multimédias | Prise en charge intégrale |
|---------|--|--|---|
| Burkina | <p><u>Emissions Outdoor</u></p> <p>1- Renforcement des capacités des mécanismes de coordination transfrontalière civilo-militaire</p> <p>2- Sensibilisation des élus locaux et des gouverneurs sur les droits de l'Homme</p> <p>3- Sensibilisation sur les droits de l'Homme et les mécanismes de recours en cas de violations</p> <p><u>Interviews et PAD Radios et TV</u></p> <p>4- Information et sensibilisation des autorités et des communautés locales par la CNDH et différentes parties prenantes sur la situation des droits de l'homme sur le terrain et les mesures prises pour y remédier</p> | <p>Production de capsules d'entretiens avec les participants</p> <p>Production de 5 capsules d'entretien d'une durée 1 à 3 minutes</p> <p>Production d'une capsule de synthèse de pour chaque activité</p> <p>Livrable format HD et format pour RSS</p> <p>Insertion logotypes agences et partenaires + titre de l'activité + Sous titrage transcription</p> <p>Couverture photo de chaque activité</p> <p>Photo de famille – Vues d'ensemble de la Salle avec les</p> | <p>Equipe technique de la radio</p> <p>Equipe de rédaction (journalistes pour animer le plateau de l'émission)</p> <p>Equipe de production audiovisuelle</p> <p>(En cas d'enregistrement outdoor hors studio)</p> |



| | | | |
|--|--|---|--|
| | | participants pour chaque activité Photos des intervenants avec des présentations | |
|--|--|---|--|

Critères de pré-sélection

Les radios et rédaction qui postulent doivent pouvoir justifier des critères ci-dessous :

- Capacité de diffusion justifiée : membre d'un réseau de médias avec des relais communautaires et si possible des chaînes de télévision
- Experience préalable : expérience justifiée en capacité d'organisation de sensibilisations publiques sous format d'émissions radiophoniques
- Connaissance des thématiques de développement : de préférence une expérience préalable avec les Nations Unies ou les organismes de développement
- Disponibilité d'une équipe de production et de journalistes de qualité